

# Conditions Générales de Vente TASTY-FRANCE (mis à jour du 21/10/2023)

(En vigueur à partir du 1<sup>er</sup> février 2024)

## PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de produits livrés et facturés aux clients établis en France métropolitaine par TASTY FRANCE, SARL au capital de 5000€, située à BP2, 78250 MEULAN, France.

## OPPOSABILITE

Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale en vertu des dispositions de l'article L 441-1 du Code de commerce et sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. Ainsi, en l'absence de tout accord exprès et écrit entre les parties sur des conditions qui y dérogent, les présentes CGV prévaudront sur toutes clauses ou conditions contraires. Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV annulent et remplacent celles diffusées antérieurement.

## COMMANDE MINIMUM ET CONDITIONS DE LIVRAISON

Les commandes sont passées par téléphone, par courrier ou par voie électronique. Nos livraisons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. Nos commandes sont facturées sur la base du tarif en vigueur au moment de la livraison, hors taxes, dans la limite de la France Métropolitaine, pour une seule livraison, un seul lieu, une seule facture. Le montant du franco de port est de 400 Euros HT tous produits confondus. Pour toute commande inférieure au franco de 399 Euros HT, une participation aux frais de port et logistiques de 30 euros HT sera facturée.

Nous nous réservons le droit de refuser, de réduire ou de fractionner toute commande présentant un caractère anormal sur le plan des quantités afin de garantir la fraîcheur de nos produits. Nous nous réservons le choix du moyen et du lieu de départ de la livraison et notre organisation logistique rend impossible l'enlèvement de nos produits par nos clients. Le destinataire doit, au moment de la remise de marchandises par le transporteur, vérifier les colis et éventuellement faire toutes les réserves et remplir toutes les formalités et procédures utiles dans les délais légaux, en son nom et pour son compte. Le destinataire a le droit d'exiger l'ouverture des colis en présence du transporteur ou de ses préposés.

Les délais de livraison sont de 10 jours ouvrés date de réception de la commande. Ils sont donnés à titre indicatifs et sans garantie. Les retards, ruptures ou manquants ne peuvent donner lieu à aucune retenue ni indemnité.

La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses paiements quelle qu'en soit la cause.

## TARIF - FACTURATION

Nos produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au moment de la livraison. Sont ici rappelées les dispositions de la loi « EGALIM » qui attend du fournisseur et de son client la prise en compte dans leurs discussions sur le prix des indicateurs agricoles et de production dès lors que ceux-ci seraient disponibles et applicables. Les prix sont exprimés à l'UVC hors TVA, le taux de TVA applicable étant repéré à la ligne facture, afin de permettre le calcul de la TVA par ligne de produit. Tasty France précise qu'il a le statut de grossiste conformément à la définition de l'article L.441-4 du Code de commerce et qu'en conséquence les dispositions de l'article L441-1-1 du même code ne lui sont pas applicables.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

La date de livraison tient lieu de point de départ du délai de paiement (30 jours plus 7 jours de délais techniques). Un paiement n'est considéré comme effectif qu'au jour où les fonds seront mis à notre disposition par le client. Les délais de mise en paiement nécessaires au client sur un plan administratif sont donc à inclure à l'intérieur du nombre de jours fixé pour chaque échéance. Le paiement doit se faire à la date convenue. Nous acceptons 3 types de règlements : la LCR non acceptée, le virement bancaire ou le chèque. Toute traite non payée à échéance pourra être représentée à vue et avec frais. Nos conditions de paiement sont susceptibles de modification en cas de détérioration de la situation financière, réelle ou supposée du client. Pour une première commande, le règlement est comptant à la commande. Pour les autres commandes le règlement est à 30 jours nets de livraison (en respect de l'article L 441-11 du Code de commerce). Un paiement n'est considéré comme effectif qu'au jour où nous sommes crédités par la banque.

Les délais de mise en paiement nécessaires au client sur un plan interne sont donc à intégrer dans les délais de paiement de nos factures. Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes nos créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou toute commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Conformément aux articles L 441-10 et D 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit: 1) le paiement par le client d'une pénalité égale au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne (B.C.E) pour sa dernière opération de refinancement, majoré de 10 points, sans préjudice de tous autres frais si nous étions contraints d'en demander le règlement en justice. 2) une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## RESERVE DE PROPRIÉTÉ

NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES COMMANDEES, LIVREES ET FACTUREES, JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DE LEUR PRIX. Les risques, vols, pertes ou détériorations des marchandises ainsi que les dommages qu'elles pourront occasionner incombent toutefois au client dès qu'elles sont mises à sa disposition. En cas de revendication, les marchandises retrouvées seront réputées les dernières facturées et seront donc reprises à concurrence du montant des factures impayées. Les acomptes nous resteront acquis à titre de dommages-intérêts.

## DONNEES PERSONNELLES-CONFIDENTIALITE-SECRET D'AFFAIRES

En conformité avec la réglementation en vigueur et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, nous vous informons que nous, et/ou nos sous-traitants, collectons dans le cadre de notre relation contractuelle des données à caractère personnel de vos salariés (nom, prénom, sexe, fonction, tél. et email professionnels), exclusivement à des fins de gestion de la relation ou de la communication commerciale et de la gestion des commandes (livraison de produits). Les données collectées sont traitées et conservées de manière sécurisée et confidentielle pendant toute la durée de notre relation commerciale et, après sa cessation, durant un délai conforme à la réglementation en vigueur. Seuls nos salariés et nos sous-traitants habilités pourront y accéder selon les termes et conditions décrits ci-dessus. Les personnes concernées par le traitement des données disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité ou d'opposition pour motifs légitimes de leurs données personnelles dans les conditions prévues par la loi. Elles peuvent exercer leurs droits soit en contactant le service client de TASTY FRANCE et en faisant état d'une demande de modification ou suppression de leurs données personnelles ou en faisant la demande par email à l'adresse [contact@tastyfrance.com](mailto:contact@tastyfrance.com). Les personnes concernées devront joindre une photocopie de leur pièce d'identité. Toutes les informations et données échangées avec nos clients à l'occasion de la négociation ou de l'exécution de la relation commerciale sont confidentielles et ne peuvent pas être communiquées à des tiers, au titre du secret des affaires résultant des articles L. 151-3 et suivants du Code de commerce, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie.

## FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité : la guerre, l'émeute, l'incendie, les actes terroristes, les grèves, blocus ou autres conflits du travail, le fait du prince, les épidémies et pandémies et tout autre évènement imprévisible et insurmontable, rendant impossible la préparation, l'entreposage, la livraison des produits ou l'exécution normale de la vente.

## ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de différend né de l'application des présentes, et à défaut d'accord amiable, seul le Tribunal de Commerce du ressort du lieu de situation de l'établissement émetteur de la facturation considérée sera compétent.

## FACTURES DE PRESTATIONS DE SERVICE :

Les factures de prestation établies par nos clients fournisseurs ne sont pas compensables avec nos factures de fourniture de produits et ne peuvent donc pas être déduites du règlement de ces dernières. Toute déduction est assimilable à un incident de paiement.